



BAIGNADE INTERDITE

Compte tenu de l'absence d'un titulaire du Brevet Nationale de Sécurité et de Sauvetage ou d'un Maître Nageur Sauveteur pour assurer la sécurité, **la baignade de La Chapelle Saint Sauveur ne pourra pas être ouverte au public cette saison 2024.**

Merci de votre compréhension.